

Formation

26 + 27.01.2021

Programme complet



Usages, confort, énergie

Cycle Amélioration thermique du bâti existant – Module 2

Comment transformer l'immeuble collectif des 30 Glorieuses ?

La massification de la rénovation thermique du parc de logements collectifs est une priorité absolue pour lutter contre le dérèglement climatique et la précarité énergétique, mais peut-elle se faire au dépend du patrimoine architectural ?

L'objectif du stage est de permettre un pas de côté vis-à-vis des solutions vite généralisées (type ITE) et d'élargir à des objectifs plus qualitatifs un cahier des charges souvent exclusivement centré sur des objectifs de performance calculés en fonction des subventions disponibles et sans envisager l'impact des travaux réalisés.

À travers un diagnostic architectural et technique, il s'agira d'analyser l'écriture constructive de l'existant en identifiant ses caractéristiques et ses capacités de transformation, tout en arbitrant les choix techniques possibles, revisités à la lumière de nouvelles approches techniques issues des retours de terrain.

Durée

2 jours (14h)

Mardi 26 et mercredi 27 janvier 2021

Lieu

Format mixte

→ un groupe de stagiaires en présentiel

CAUE Rhône Métropole

6 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon

→ un groupe de stagiaires en distanciel

un lien sera transmis à la convocation

Public

Architectes, architectes-conseil des CAUE, bureau d'études, MCE, bailleurs, etc.

Pré-requis

Justifier d'une activité en lien avec la MCE rénovation

Conseil
d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement
Rhône Métropole

6 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
T. 04 72 07 44 55
caue69@caue69.fr
www.caue69.fr

informations
Anna Costes a.costes@caue69.fr

inscriptions
Virginie Chaignion v.chaignion@caue69.fr

CAUE
RHÔNE MÉTROPOLE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Usages, confort, énergie

Cycle Amélioration thermique du bâti existant – Module 2

Comment transformer l'immeuble collectif des 30 Glorieuses ?**Objectifs**

- Comprendre le contexte et les enjeux de l'amélioration thermique du parc de logements années 1950-1970
- Reconnaître les différentes typologies constructives et leurs particularités
- Appréhender le fonctionnement thermique de ce type d'habitat, identifier les matériaux adaptés et leurs mises en œuvre
- Adapter le projet aux contraintes techniques et réglementaires
- Pouvoir se référer à des opérations réussies

Mots clés

Massification, patrimoine XX^e, copropriété, modernité, culture constructive

Les intervenants**Hubert Lempreur**

Architecte, il accompagne sa pratique professionnelle de différentes expériences d'enseignement et de recherche, d'expositions et de publications, que réunissent une même attention et sensibilité à l'histoire matérielle et énergétique de l'architecture.

Julien Bigorgne

Il travaille à l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme) depuis 2001. Il a réalisé plusieurs études sur la réhabilitation thermique du patrimoine bâti, avec notamment des travaux portant sur les Habitations à bon marché et le bâti des « Trente Glorieuses ».

David Corgier, a créé en 2009 le cabinet d'ingénierie MANASLU Ing. qui accompagne en AMO ou AMCE les projets sur leurs performances énergétiques et le confort des occupants en exploitation.

Moyens pédagogiques

- Supports visuels
- Analyses de cas
- Retours d'expériences
- Échanges entre les participants
- Exercices d'application en atelier collectif de projet

Tarif**600 € HT**

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-PE, Fafiec, Constructys, etc.) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.
Formation PQB1 pour les salariés des CAUE.

Déroulé**Mardi 26 janvier**

8 h 30

Accueil café et accueil en ligne

9 h

État des lieux

avec Hubert Lempreur

- Histoire technique et culturelle de l'isolation
- Caractéristiques matérielles et potentiels énergétiques du bâti français d'après-guerre
- Patrimoine / énergie : études de projets et réalisations récents

12 h 30

Déjeuner

14 h

Retour d'expérience bâtiments parisiens

avec Julien Bigorgne

Étude Apur « Réhabilitation des bâtiments construits à Paris entre 1945 et 1974 »

- Pratiques et enjeux
- Repères historiques et d'analyse thermique de cas-type des configurations du bâti
- Retours d'expériences 2015-2020

17 h 30

Fin de la journée

Mercredi 27 janvier

8 h 30

Accueil café et accueil en ligne

9 h

Approche thermique et confort / Workshop étude de cas

avec David Corgier

- Les grands principes physiques induits par la rénovation thermique
- Étude de cas

12 h 30

Déjeuner

14 h

Suite Workshop étude de cas

16 h

Rendus et synthèse sur les outils clés pour réussir une rénovation

17 h 30

Fin de la formation



Usages, confort, énergie

Cycle Amélioration thermique du bâti existant – Module 2

Comment transformer l'immeuble collectif des 30 Glorieuses ?

- présentiel au CAUE RM**
- classe virtuelle**
- peu importe selon disponibilité**

Stagiaire

Prénom Nom

Fonction Courriel

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mobile

Organisme

Nom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Responsable de la formation

S'inscrit au stage de formation :

Usages, confort, énergie

Cycle Amélioration thermique du bâti existant – Module 2

Comment transformer l'immeuble collectif des 30 Glorieuses ?

Coût

600 € non assujettis à la TVA

Règlement

- par chèque à l'ordre du CAUE Rhône Métropole, à joindre lors de l'envoi de l'inscription
- par mandat administratif, joindre un bon de commande qui valide l'inscription

Le CAUE Rhône Métropole est un organisme de formation enregistré auprès de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes sous le n°82690577669; cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État.

Conformément à la loi du 5 mars 2014 et à son décret n°2015-790 du 30 juin 2015, la démarche qualité du CAUE Rhône Métropole a été validée par un collège d'organismes paritaires collecteurs agréés des fonds de formation professionnelle.

Siret 318 786 647 00020
APE 7111 Z
Rib 40031 00001 0000237 283R 58

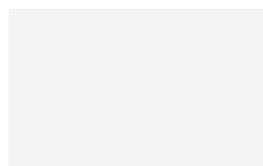
Les droits d'inscription sont forfaitaires; ils couvrent les frais pédagogiques, le dossier de stage et les repas. Le nombre de participants étant limité, l'inscription préalable est obligatoire; elle est validée à réception du bulletin d'inscription.

Chaque inscription fait l'objet d'une lettre de confirmation, d'une convention individuelle de stage et d'une convocation comportant le programme détaillé. Attestation de formation, copie feuille d'émargement et facture acquittée sont adressées en fin de stage.

Toute annulation parvenue moins de 7 jours ouvrables avant la session ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Fait à le

(cachet et signature)



À retourner avant le 18.01.2021

6 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
T. 04 72 07 44 55
caue69@caue69.fr
www.caue69.fr

informations
Anna Costes a.costes@caue69.fr

inscriptions
Virginie Chaignion v.chaignion@caue69.fr

**Conseil
d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement
Rhône Métropole**

CAUE
RHÔNE MÉTROPOLÉ

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT